



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le **17 DEC. 2015**

Direction départementale des Territoires
et de la Mer

Service Économie agricole, Ruralité
et Espaces Naturels

Objet : mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation publique

Je soussigné, Sébastien FOREST,

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulé du projet de texte : Arrêté Préfectoral approuvant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique des Alpes-Maritimes (2016-2022)

Période de mise à disposition, par voie électronique : du 23/11/2015 au 15/12/2015 (inclus)

Lien url de publication :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Approbation-du-Schema-Departemental-de-Gestion-Cynegetique-2016-2022>

Nombre d'observations reçues lors de cette publication : 0 (aucune)

Sébastien FOREST
Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer (par intérim)

Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer

Sébastien FOREST